

**NATHALIE DUPORGE**  
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

Zoologue Capacitaire  
Conservation des milieux et des espèces  
[nathalie.duporge972@gmail.com](mailto:nathalie.duporge972@gmail.com)

+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



## Rapport d'activité 2021-2022 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.



Office National des Forêts Martinique

Nathalie DUPORGE



-----  
Rapport d'activité 2021-2022 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.

-----  
Mars 2022

Auteur :

Nathalie DUPORGE

NATHALIE DUPORGE   
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

Zoologue Capacitaire  
Conservation des milieux et des espèces  
[nathalie.duporge972@gmail.com](mailto:nathalie.duporge972@gmail.com)  
+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Crédits photo : Nathalie DUPORGE ou précisée si extérieure.

Citation :

**Duporge N., 2022-** Rapport d'activité 2021-2022 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 23p + annexes

<b>1. CONTEXTE DU RESEAU DE DETECTION PRECOCE DES IGUANES COMMUNS EN MARTINIQUE.....</b>	<b>5</b>
<b>2. ACTIONS REALISEES .....</b>	<b>6</b>
A. PLANNING DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE.....	6
B. RELANCE DU RESEAU ET MISE A JOUR DES OUTILS.....	7
C. RECRUTEMENT ET FORMATIONS.....	8
D. GESTION DE LA PERMANENCE TELEPHONIQUE .....	9
E. ANIMATION DU RESEAU .....	10
F. PRESENTATIONS ET VALORISATION DES RESULTATS.....	10
G. COMMUNICATION EXTERNE .....	10
<b>3. ANALYSE DES DONNEES 2021-2022 COLLECTEES PAR LE RESEAU .....</b>	<b>11</b>
A. QUANTITE ANNUELLE DE SIGNALEMENTS.....	11
B. TYPOLOGIE DES ACTIONS REALISEES .....	12
C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SIGNALEMENTS.....	14
D. DONNEES CONCERNANT LES ANIMAUX OBSERVES .....	15
<b>4. DIFFICULTES RENCONTREES .....</b>	<b>16</b>
<b>5. PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS.....</b>	<b>19</b>
<b>6. ANNEXES.....</b>	<b>22</b>

Figure 1 - Carte du Zonage Réseaux de Veille .....	6
Figure 2 – Répartition mensuelle des iguanes signalés au Réseau de Veille Iguane en 2021-22 .....	12
Figure 3 - Typologie des différentes actions engagés par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2021-22 .....	13
Figure 4 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2021-22.....	13
Figure 5 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 2021-22 .....	14
Figure 6 - Typologie des canaux de signalements utilisés par les appelants au réseau de Veille Iguane 2021-22 .....	14
Figure 7 - Carte de répartition des signalement reçus d'Avril 2021 à Mars 2022 par le Réseau de Veille Iguane .....	15
Figure 8 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2021-22.....	15
Figure 9 - Classes d'âge des IC signalés au Réseau de Veille Iguanes en 2021-22 .....	16
Figure 10 - Proportions des sexages réalisés pour les IC signalés au Réseau de Veille Iguane pour 2021-22 .....	16
Figure 11 - Extrait journal municipal d'Ajoupa-bouillon, Juillet 2022.....	17
Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane .....	7
Tableau 2 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-22 .....	11
Tableau 3 - Evolution des nombres d'IC signalés en capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2021-22 .....	12

## 1. Contexte du Réseau de détection précoce des Iguanes Communs en Martinique

La Martinique abrite une biodiversité exceptionnelle et riche qui lui revêt un rôle important en matière de conservation mais également de valorisation de cette dernière. L'iguane des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est un reptile endémique des Petites Antilles, classé en danger critique d'extinction (CR) au niveau mondial et local par l'IUCN. La Martinique joue un rôle essentiel dans la conservation de cette espèce qui n'est plus représentée que sur les territoires d'Anguilla, St Barthélémy, St Eustache, la Guadeloupe, la Dominique et la Martinique. La disparition des populations d'Iguane des petites Antilles (IPA) a résulté historiquement de la chasse et de la destruction de son habitat. Aujourd'hui, la plus grande menace est liée à l'arrivée de l'iguane commun (*Iguana iguana*) dans les îles des Petites Antilles. Originaire d'Amérique, importé en Guadeloupe puis en Martinique dans les années 60, l'iguane commun (IC) est aujourd'hui présent en densité parfois très importante, notamment dans la zone de Fort-de-France. En Martinique, la présence de l'iguane des petites Antilles n'est attestée que dans les forêts du Nord autour de la Montagne Pelée et sur l'îlet Chancel, protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope. Jusqu'à présent, aucune observation d'iguane commun n'a été faite sur cet îlet.

Afin d'assurer sa survie à long terme, l'iguane des Petites Antilles bénéficie du déploiement d'un Plan National d'Action (Ardops, 2018) dont la stratégie à long terme est d'assurer la conservation de l'iguane des Petites Antilles et de ses habitats naturels et contribuer à prévenir son extinction. Trois objectifs spécifiques sont ainsi déclinés dans le PNA pour y parvenir :

- Objectif n°1 : restaurer l'iguane des petites Antilles et son habitat dans un état favorable par des actions de conservation appropriées.
- Objectif n°2 : sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la conservation
- Objectif n°3 : suivre la dynamique de la population et l'évolution des habitats naturels.

L'iguane commun représentant la principale menace pour l'iguane des petites Antilles (compétition et hybridation avec descendances viables et fertiles), la priorité est de limiter l'expansion de l'iguane commun vers le Nord de la Martinique et d'empêcher son arrivée sur l'îlet Chancel. Il s'agit ainsi de l'Action I.1 fixée en priorité 1 du Plan national d'action, et intitulée : « Réduire la pression exercée par l'iguane commun », par notamment la « Cré[ation] des réseaux de veille : sur chaque territoire, un réseau regroupant l'ensemble des personnes et structures actives dans la gestion de l'iguane commun doit être créé. Un référent pour chaque zone et des protocoles d'actions devront être définis ».

Des réseaux de veille pour la détection précoce d'iguane commun ont donc été mis en place à partir de 2019 sur les communes de la côte Atlantique et du nord de la Martinique, qui sont situées à proximité des populations d'iguanes des petites Antilles. Le bon fonctionnement de ces réseaux repose sur une bonne information de la population vis-à-vis de la problématique créée par l'iguane commun, pour favoriser les signalements et sur la formation et l'équipement d'agents de la gendarmerie, des pompiers, des EPCI, des services municipaux et des associations volontaires, afin de pouvoir identifier les deux espèces d'iguanes puis mener la capture et la mise à mort des iguanes communs signalés.

Les interventions des Réseaux de veille répondent à deux objectifs principaux :

- limiter l'expansion d'*I. iguana* vers les sites situés dans les communes du nord de la Martinique et sur l'îlet Chancel, dont il est actuellement absent et accueillant des populations viables d'*I. delicatissima*. Ce premier objectif est ciblé par une action prioritaire du PNA Iguane des Petites Antilles, animé par l'ONF ;

- réguler les populations d'*I. iguana* dans les zones urbaines où il est présent en densité importante en réponse à des signalements afin de limiter ses impacts sanitaires et économiques et éviter son expansion vers le nord via différentes stratégies de régulation. Ce second objectif est ciblé par plusieurs actions du Plan de Lutte contre l'Iguane Commun (PLIC) aux Antilles françaises, animé par la DEAL.

Ainsi, piloté et animé par l'équipe d'animation ONF du PNA depuis 2018, la mise en œuvre de ces réseaux de veille a été rendu possible par la volonté des institutions impliquées dans la conservation d'*Iguana delicatissima* et de l'évolution du cadre légal de gestion des espèces exotiques envahissantes à l'échelle nationale et territoriale. Deux arrêtés préfectoraux sont actuellement en vigueur pour autoriser la capture et la destruction des iguanes communs (*Iguana iguana*) en Martinique (2013, 2019). Dans ce cadre, en 2019 et 2020, 7 formations pratiques et théoriques ont donné lieu à l'habilitation de 31 membres des réseaux de veille au titre des arrêtés préfectoraux 2013189-0013 et R02-2019-08-22-0012.

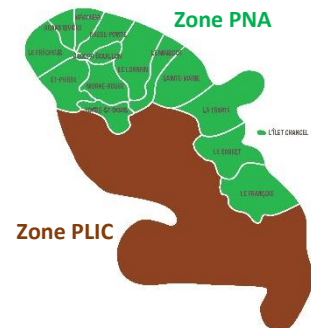


Figure 1 - Carte du Zonage Réseaux de Veille

Suite à la validation par les organes de fonctionnement du PNA (Comptes-rendus des COTEC et COPIL 2020), l'animation et la coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des iguanes communs sur les communes du Nord de la Martinique et aux abords de l'îlet Chancel (Zone PNA) a été attribué sur consultation publique à la société Nathalie DUPORGE pour l'année 2021-2022. Les missions confiées par l'attribution de ce marché ont été de recruter, former et coordonner les membres du réseau de veille, d'assurer une permanence téléphonique pour les signalements, d'animer le fonctionnement du Réseau, via notamment un groupe WhatsApp (afin de déclencher rapidement la chaîne d'intervention), et d'organiser le stockage, l'analyse et la valorisation des données de terrain, afin d'en proposer une interprétation, le tout en vue de la protection des zones d'habitat des Iguanes des Petites Antilles dans le cadre des objectifs fixés par le PNA.

Le présent rapport d'activité du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique expose l'ensemble des actions qui ont été réalisées d'Avril 2021 à Mars 2022 en Zone PNA, l'analyse des données collectées durant cette période, le relevé et analyse des éventuelles difficultés rencontrées ainsi que les perspectives et améliorations à envisager pour l'avenir.

## 2. Actions réalisées

### a. Planning des actions mises en œuvre

Comme programmé dans la convention d'exécution de la prestation d'animation et de coordination du Réseau de Veille de détection précoce des Iguanes communs en Martinique, les actions mises en œuvre ont été déployées tout au long de la durée de prestation, selon le planning réalisé ci-après.

Les différentes actions menées ont été concertées tout au long de la prestation avec l'animateur et le VSC PNA Iguane pour la Martinique. Les différentes entrevues ont donné lieu à des comptes-rendus de réunions ou points d'avancement transmis par échanges email entre les intervenants.

Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane

	Coordination	Animation et outils	Recrutement et Formation	Logistique	Sensibilisation externe	
Avril 2021	Permanence téléphonique : gestion des appels et coordination des interventions, saisie BDD	Lancement numéro coordination			Présentation Réseau à la Caravane Iguane du François	
Mai 2021		Phoning auprès de tous les membres  Mise à jour : - Annuaire, - Groupe Whatsapp, - Fiche Réflexe - CR capture	Création et validation supports de formation Contacts ONF / FFR (*)	Validation demande dépôt d'un congélateur au SDIS de St Pierre	Présentation Réseau à la Caravane Iguane à St Pierre	
Juin 2021			Formation 1 : 13 TFT et ONF Poursuite contacts FFR		Présentation Réseau à la Caravane Iguane à Trinité	
Juillet 2021					Présentation Réseau à la Caravane Iguane à Morne Rouge	
Aout 2021			Harmonisation BDD pour SINP (avec DEAL)			
Sept. 2021				Formation 2 : 8 nouveaux membres  Sensibilisation cellule ACI du PNRM	Relance SDIS pour réponse congélateur à St Pierre	
Octobre 2021		Planning d'interventions TFT sur zones signalements récurrents				
Nov. 2021		Participation COTECHS	Lancement numéro Iguane Unique 50 57 58		Marquage matériel Réseau	
Déc. 2021			Passages et flyers quartiers à enjeux AJOUPA / LORRAIN		Dotation nouveaux membres (AJOUPA)	
Janvier 2022						
Février 2022		Passages sites suite à signalements <i>a posteriori</i>				Présentation Réseau à la Caravane Iguane du Robert
Mars 2022			Phoning membres		Réapprovisionnement en matériel manquant (sacs)	Présentation Réseau à la Caravane Iguane à Trinité

(\*) Fédération Française de Randonnée – Délégation Martinique

### b. Relance du réseau et mise à jour des outils

Afin de mettre en œuvre l'animation et la coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes commun en Martinique, la prise de contact de la coordination avec l'ensemble des membres a été menée, dès les premières semaines, par entretiens téléphoniques au regard des

contraintes liées à la disponibilité et à la dispersion géographique des membres, ainsi qu'à la complexité de la situation sanitaire du premier semestre 2021.

Grâce à ces entretiens dédiés et dynamiques, un contact personnalisé a pu être établi avec les membres déjà formés en amont de la prestation. Les besoins, attentes et difficultés de chacun ont pu être entendues et prise en compte en vue de mettre en place une animation efficace pour atteindre les objectifs du Réseau de Veille.

En parallèle de la relance d'animation, les outils de fonctionnement et d'intervention du Réseau de Veille ont été mis à jour (Annexe I), en concertation constante avec l'équipe ONF du PNA, pour aboutir à la mise à jour :

- de l'annuaire des membres formés et habilités,
- du groupe WhatsApp de communication et gestion des interventions,
- de la Fiche Reflexe de fonctionnement du Réseau de Veille Iguane en Zone PNA
- du compte-rendu de capture à compléter et transmettre en cas de capture d'un IC.

Dans un souci de cohérence de la démarche en réseaux à l'échelle du territoire, la mise à jour de ces outils a également été concertée avec les supports utilisés en Zone PLIC. Les outils fonctionnels ont été mis à disposition de tous les membres par voie électronique, sur le groupe WhatsApp du Réseau de Veille et renvoyés systématiquement aux membres lors de leurs interventions si besoin.

La relance de l'animation a conduit à instaurer un climat de confiance fédérateur entre les membres et autour de la coordination, et de motiver l'implication de chacun au travers du dynamisme du groupe WhatsApp afin que chaque membre puisse contribuer efficacement aux actions du Réseau.

En parallèle, une réflexion sur les outils logistiques pour faciliter les interventions des membres du Réseau sur le terrain a été engagée, avec la sollicitation d'institutions sur les côtes Caraïbe et Atlantique de la Zone PNA pour héberger du matériel de stockage des dépouilles. Au regard des fiches réflexes validées, les IC capturés doivent effectivement être rapidement mis à mort par un membre habilité et selon la procédure en vigueur (système de contention et abattage à bout touchant par carabine à plombs de moins de 20J). Ainsi il a été demandé par l'animation ONF Martinique du PNA au SDIS de Martinique et à Cap Nord d'étudier la faisabilité de l'hébergement d'un congélateur à la caserne de Saint-Pierre et dans des locaux de Cap Nord.

Malgré diverses relances et un accueil positif du Chef de Centre de Saint Pierre, la réponse du SDIS Martinique reste en attente à ce jour. La réponse de principe positive de Cap Nord étant assortie de demandes de précisions à fournir, la suite de la démarche reste à poursuivre par l'animation ONF Martinique du PNA.

### **c. Recrutement et formations**

En parallèle de l'animation des membres au sein du Réseau de Veille, la coordination s'est attachée à assurer le recrutement de membres complémentaires, en priorité sur les communes de la Zone PNA qui ne comptaient pas encore de membre du Réseau de Veille sur leur territoire, mais également au sein des structures déjà participantes mais faisant face à des renouvellement de personnels fréquents (compagnies de gendarmeries par exemple), ou auprès de structures complémentaires encore peu engagées (EPCI, ...).

La première session de formation organisée en Juin 2021 a ainsi permis de former 13 personnels de l'ONF aux enjeux, objectifs et fonctionnement du Réseau de Veille Iguane, leur assurant ainsi la possibilité d'agir au sein du réseau au titre de l'arrêté préfectoral 2013189-0013 du 06 Juillet 2013.



La seconde session de formation a été dispensée en Septembre 2021 au Fort Saint Louis, en mutualisant le site et le matériel de formation avec les équipes de formation de la DEAL dans le cadre du PLIC. La session a permis de former 8 nouveaux membres issus d'institutions des communes à forts enjeux de la Zone PNA (Ajoupa-bouillon, Trinité, Lorrain et CAP Nord). Formés et habilités, ces membres ont pu rejoindre le Réseau de Veille Iguane au titre de l'arrêté préfectoral R02-2019-08-22-001 du 22 Aout 2019 et porter à 63 le nombre total de membres formés au sein du Réseau.

L'ensemble des supports de formation utilisés a été mis au point par le prestataire et validé par l'équipe d'animation ONF du PNA. Ces contenus sont annexés numériquement au présent rapport d'activité (Annexe II). Les documents d'émargement et validation individuelle de formation ont été transmis à l'autorité compétente (Deal Martinique) pour inscription des personnes formées aux arrêtés *ad hoc* (Annexe III).

Enfin, une session de sensibilisation de la cellule de gestion des EEE du PNRM a été menée fin septembre 2021. Durant cette sensibilisation, les supports de formation ont pu être utilisés pour présenter le fonctionnement, les actions et résultats du Réseau de Veille aux agents du PNRM qui interviennent en parallèle pour la capture des Iguanes communs en zone PLIC, dans le cadre de chantiers d'insertion. Les données d'identification, de localisation et de méthodologie de la gestion des IC en Zone PNA ont semblé éclairantes pour nombre des participants.

L'équipe d'animation ONF du PNA a parallèlement tenté de nouer des contacts actifs avec les membres de la Fédération Française de Randonnée en Martinique, dans l'optique d'ajouter des membres observateurs au Réseau de Veille dans le but d'augmenter les signalements éclairés, notamment en milieu naturel sur les zones d'habitat d'*Iguana delicatissima*. Malgré des tentatives de sollicitations renouvelées, ces démarches sont restées sans réponse à ce jour.

#### **d. Gestion de la permanence téléphonique**

Du 31 mars 2021 à l'échéance de la convention en cours, la coordination du Réseau de Veille a assuré, avec le soutien de l'équipe ONF du PNA, la permanence téléphonique du numéro d'appel du Réseau de Veille Iguane (06 96 24 67 69), de façon continue, 7 jours sur 7, de 6h30 à 22h. A la réception d'un appel, l'appelant a systématiquement été pris en charge afin de pouvoir, soit apporter les réponses aux questions posées, soit réceptionner un signalement et déclencher dès lors le protocole prévu à la Fiche Réflexe. En cas d'appel en absence, les appelants ont été recontactés aussitôt l'appel constaté.

Tous les signalements ainsi réceptionnés ont été systématiquement archivés dans la base de données ONF du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, accompagnés de leurs détails de signalement, observation, données et intervention mise en œuvre. Stockée en ligne en dossier partagé via l'adresse mail du Réseau Iguane Martinique, cette base de données compatible SINP est ainsi tenue à jour en temps réel et consultable par l'équipe ONF du PNA à tout instant (Annexe IV).

Les données complémentaires des signalements reçus et interventions menées (photos, vidéos, données de géolocalisation, ...) sont également archivées et sauvegardées informatiquement par ordre chronologique par la coordination. La méthodologie de transfert et de mise à disposition de l'ONF doit encore être finalisée.

A la création du numéro unique iguane 05 96 50 57 58 en Novembre 2021, le numéro de coordination du Réseau de Veille Iguane a été intégré aux choix proposés aux appelants pour les signalements sur les communes du Nord de la Martinique, du Robert et du François (Choix 1 puis déplacement en choix 3 du serveur vocal). Le premier mois de mise en fonction, les appels reçus ont été multipliés par 3 pour les IC en Zone PNA et par 4,3 pour les IC en Zone PLIC, par rapport au mois précédent (figure 2).

#### **e. Animation du Réseau**

La coordination du Réseau de Veille Iguane s'est employée à mettre en œuvre une animation dynamique et active auprès des membres, tout au long de la prestation. Ainsi, au travers :

- de la prise de contact initiale en Avril et Mai 2021,
- de la mise à jour de l'annuaire des membres,
- des actions de coordination des interventions, notamment de l'accompagnement logistique et de prise en charge des IC capturés pour leur mise à mort,
- des contacts et relances régulières pour mobiliser les membres sur les signalements restés sans capture,
- de la sollicitation des structures pour former de nouveaux membres,
- des passages physiques de la coordination sur le terrain,
- et des rencontres avec les membres au cours de l'année,

Le dynamisme du Réseau a pu être optimisé et maintenu afin d'assurer une présence active du Réseau de Veille Iguane sur les territoires concernés, et ce malgré les conditions sanitaires ou socio-économiques compliquées de l'année écoulée (restrictions et confinements multiples dus au COVID-19, insécurité et émeutes de Novembre/Décembre 2021).

La coordination s'est également employée à être à l'écoute des difficultés et besoins des structures et membres du Réseau de Veille Iguane, tant en ce qui concerne la disponibilité, la mise en œuvre des protocoles, l'utilisation des outils à disposition ou encore l'équipement des membres pour la réalisation des interventions. A ce titre, 20 sacs et 10 cannes de capture dédiées au fonctionnement interne du Réseau de Veille ont été pris en charge et identifiés par la coordination dans le cadre de la prestation. A ce jour aucune canne n'a eu besoin d'être remplacée et 15 sacs logotés ont pu être mis en circulation auprès des membres, en retour après la transmission à l'ONF d'un IC vigile contentonné dans un sac de dotation initiale.

#### **f. Présentations et valorisation des résultats**

Ainsi que prévu à la convention actuellement en cours, les activités et résultats du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique de cours d'année ont été présentés aux COTECs du PNA Iguane pour la Martinique et la Guadeloupe en Novembre et Décembre 2021. Les supports de présentation, intégrés au support global des COTECs 2021, sont disponibles auprès de l'ONF, animateur du PNA Iguane.

En parallèle de ces présentations, et sur validation conjointe avec l'équipe du PNA Iguane, une présentation de l'historique de création, du fonctionnement, des résultats et attentes du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique a été réalisée, en anglais, à l'occasion du meeting annuel de l'Iguana Specialist Group de l'UICN. Les supports de présentation sont annexés numériquement au présent rapport d'activité (Annexe V).

#### **g. Communication externe**

Au cours de l'exercice de l'animation et de la coordination du Réseau de Veille Iguane, la coordination a pu se rendre sur les sites de différents signalements ou observations, d'IC ou d'IPA, en Zone PNA. Ces déplacements ont été l'occasion de prendre contact avec les riverains ou acteurs territoriaux (agriculteurs, élus, agents, ...) de ces quartiers, afin de pouvoir sensibiliser la population aux enjeux de la distinction entre les deux espèces et de la détection précoce des Iguanes communs en Zone PNA. Des supports d'identification, des flyers de présentation et les coordonnées du Réseau de Veille Iguane

ont ainsi pu être diffusés, directement auprès des populations des zones à forts enjeux de conservation.

En parallèle de ces actions, la coordination a également eu l'occasion de pouvoir diffuser informations et supports de sensibilisation lors de sa participation à l'animation de la Caravane Iguane auprès du grand public. Participant à l'animation au titre d'animateur expérimenté pour la sensibilisation à la conservation générale de l'Iguane des Petites Antilles, la coordination a pu informer plus en détail les visiteurs sur les actions du Réseau de Veille Iguane et approfondir la sensibilisation aux enjeux de la détection précoce, notamment pour les communes préoccupantes de la Zone PNA.

Enfin, grâce à la mutualisation avec le PLIC du site et de la ressource Iguane au Fort Saint Louis pour la tenue de la formation de Septembre 2021, la coordination a pu porter un message complémentaire sur le Réseau de Veille Iguane en Zone PNA auprès des participants à la formation du PLIC en Septembre 2021. Cette sensibilisation en complément a permis de dresser un portrait complet et concret de l'ensemble des réseaux de veille à l'œuvre sur le territoire martiniquais. La pratique conjointe des mises en situation par les participants « Réseau de Veille Iguane » et « PLIC » a également permis l'échange de retours d'expérience et la mise en lien des membres.

### 3. Analyse des données 2021-2022 collectées par le Réseau

#### a. Quantité annuelle de signalements

Entre le 31 mars 2021 et le 08 mars 2022, le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique a réceptionné 124 appels ou messages téléphoniques pour des Iguanes communs (IC), des Iguanes des Petites Antilles (IPA) ou d'autres espèces. La répartition des espèces concernées par ces appels est présentée au tableau suivant.

Tableau 2 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-22

Espèces :	IC Zone PNA	IC Zone PLIC	IPA	Iguane incertain	Autres
Nombres d'appels reçus	30	58	21	9	6

En ce qui concerne les « autres », les appels ont concerné, soit des demandes d'information généraliste sur les iguanes en Martinique (pour un exposé d'école par exemple), soit d'autres espèces (2 geckos, 1 Agame barbu). Lors des appels reçus, un ou plusieurs animaux ont pu être signalés, portant ainsi à plus de 75 le nombre d'IC signalés pour la Zone PLIC, 31 IC signalés en Zone PNA et 28 IPA signalés observés (en Zone PNA).

En ce qui concerne la répartition dans l'année des appels pour tous les signalements concernant des IC ou des IPA (Fig. 2), leur répartition montre une certaine constance des signalements au cours du temps, avec une augmentation des signalements suite à la mise en œuvre du numéro unique 05 96 50 57 58 et de la campagne de communication grand public associée (Novembre 2021 à Février 2022), notamment pour la Zone PLIC, ainsi qu'une augmentation des signalements d'IPA en Mai, Juin et Juillet 2021.

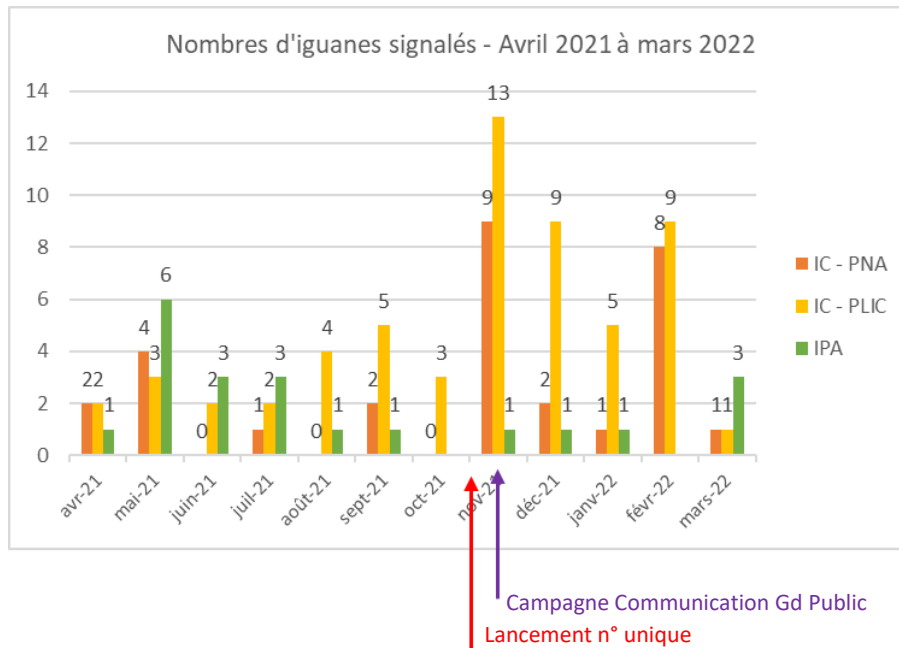


Figure 2 – Répartition mensuelle des iguanes signalés au Réseau de Veille Iguane en 2021-22

Sur les 124 signalements reçus, le Réseau de Veille en Zone PNA a donc été concerné par 30 signalements d’iguanes communs, pour lesquels 18 membres se sont mobilisés sur 30 demi-journées d’interventions, soit pour se déplacer sur le site de signalement, soit parce qu’ils ont réalisé le signalement (et la capture le cas échéant) dans le cadre de l’exercice de leur fonction au sein de la structure professionnelle dont ils dépendent.

**b. Typologie des actions réalisées**

Depuis la mise en place des Réseaux de Veille pour les Zones PN et PLIC en 2019, le nombre d’IC signalé n’a eu de cesse d’augmenter, du fait de la meilleure sensibilisation du grand public et des acteurs des territoires concernés. Ainsi le tableau 3, montre l’évolution du nombre d’iguanes communs signalés et capturés par le Réseau de Veille en Zone PNA, le taux de capture effective étant en augmentation constante.

Tableau 3 - Evolution des nombres d'IC signalés en capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2021-22

Années de Réseau	2019	2020	2021-22
Nbre IC signalés au Réseau en zone PLIC	42	56	58
Nbre IC signalés au réseau en zone PNA	17	25	31
Nbre IC capturés	3	7	11
Taux de capture effective	17,6 %	28,0 %	35,5 %

Ainsi, les 30 signalements reportés d’avril 2021 à mars 2022 ont donné lieu au déclenchement de divers type d’actions, présentées à la figure 3. En fonction du type de signalement reçu, le Réseau de Veille a déployé les actions adaptées, en cohérence avec le canevas de la Fiche Réflexe pour la Zone PNA et la disponibilité de ses membres. Il apparaît que 20 % des signalements ont donné lieu à une capture directe ou une tentative de capture (du fait de la présence de l’animal sur site et d’un membre sur site ou à proximité immédiate). La majorité des actions suite aux signalements représente une demande de capture sur le groupe WhatsApp du Réseau de Veille (57%), aucun membre n’étant sur place au moment de l’observation, ou l’observation ayant eu lieu avant le signalement (1/2 journée à plusieurs

jours avant). Enfin, 10% des actions sont de la prise en charge de l'IC capturé (par un membre ou autre) pour sa mise à mort et la gestion de la dépouille ; et 10% constituent des relances de passage via le groupe WhatsApp, notamment lorsque le signalement intervient sur un site où un animal avait précédemment été observé et signalé, que ce soit le même IC ou non.

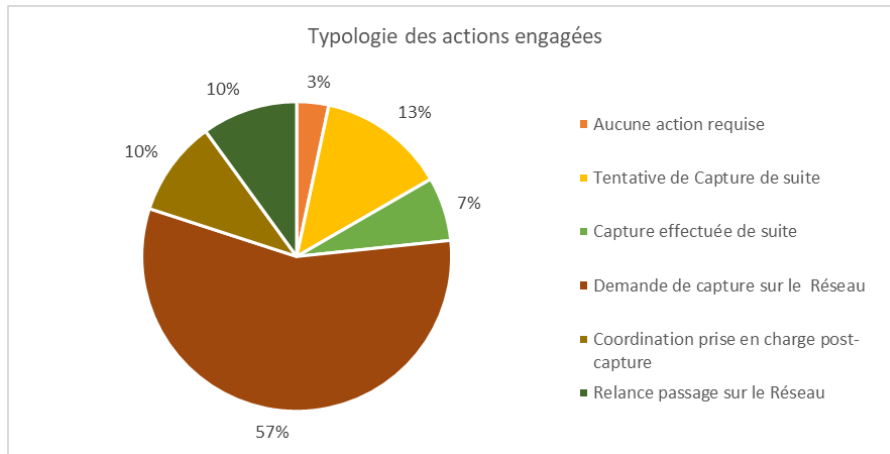


Figure 3 - Typologie des différentes actions engagées par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2021-22

Suite à l'engagement de ces diverses actions par le Réseau et ses membres, les issues des interventions déclenchées peuvent être regroupées en trois catégories. Soit l'animal est capturé, soit il ne l'est pas, soit il n'est pas observé par le (ou les) membres qui se rendent sur place (Fig. 4). Il apparaît que seuls 11 animaux sur les 31 signalés en Zone PNA ont pu être capturés (soit 35%). Dans 19 cas sur 31, soit l'animal n'a pu être capturé (39%), soit il n'a même pas été observé sur le lieu de signalement (26%).

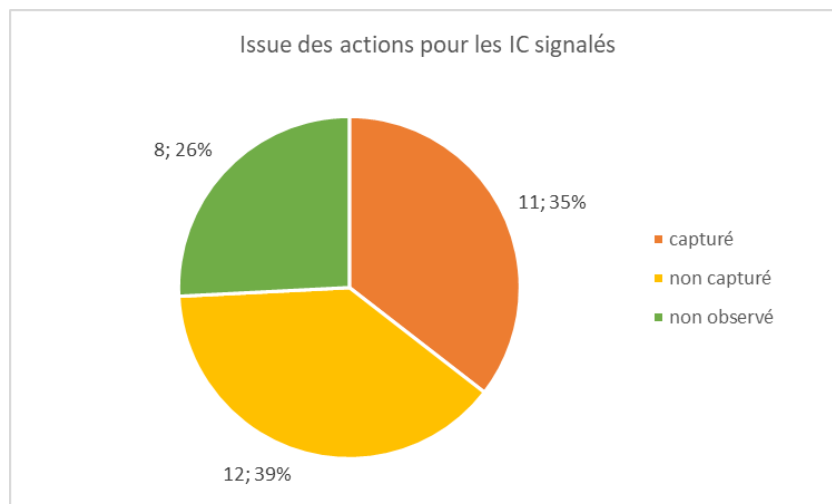


Figure 4 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2021-22

L'efficacité du Réseau de Veille réside sur la bonne connaissance du cadre d'actions à engager, sur la réactivité, la mobilisation et la disponibilité des membres et sur la qualité des signalements reçus. A ce titre, la figure 5 regroupe les différentes typologies des appelants ayant remonté des signalements. On peut y observer que les membres même du Réseau de Veille contribuent à 43% aux signalements, du fait de leur implication active sur le territoire, de par leur fonction professionnelle qui en fait souvent un maillon initial de signalement par un tiers et de par leur réactivité en cas de signalement direct. La majorité du reste des signalements est issue des particuliers (37%), qui contactent le Réseau de Veille

de façon diverses (Fig. 6), pour 19 et 26 %, le numéro unique 05 96 50 57 58 arrivant en tête depuis son lancement en Novembre 2021. La majorité des signalements remontent par la communication interne du Réseau, pour 45% des cas (réseau +coordination). 10 % des signalements ont également pu être collectés lors d'actions de sensibilisation Iguane (Caravane ou atelier Iguane).

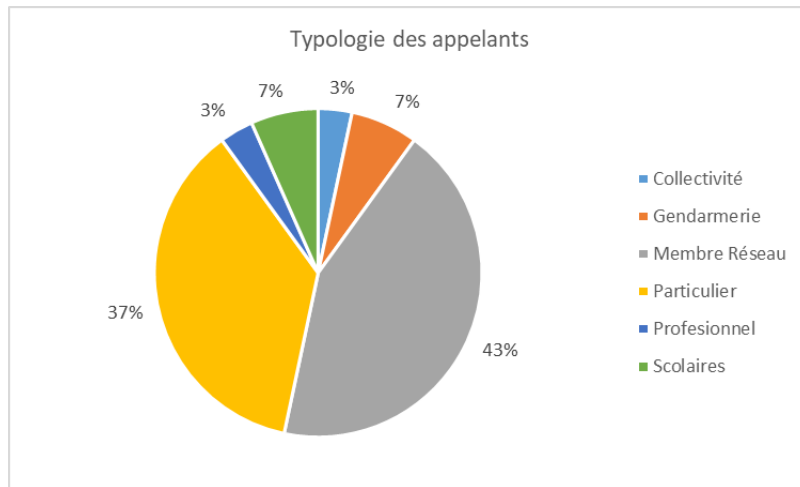


Figure 5 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 2021-22

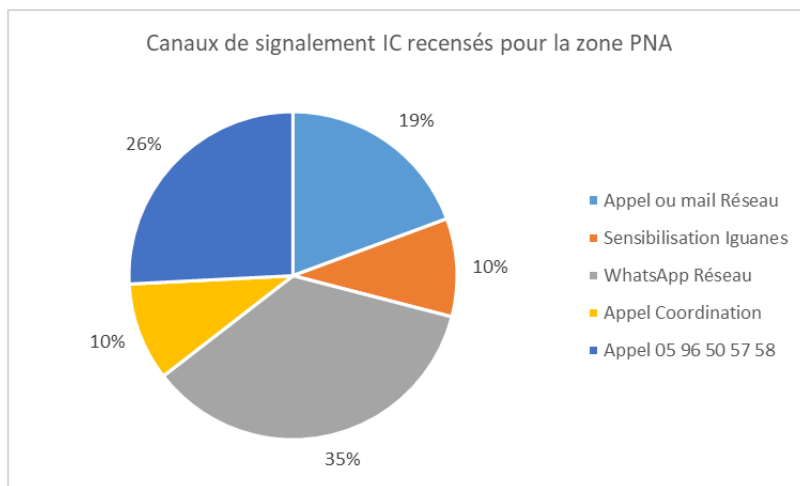


Figure 6 - Typologie des canaux de signalements utilisés par les appelants au réseau de Veille Iguane 2021-22

### c. Répartition géographique des signalements

La répartition géographique des observations pour la Zone PNA est présentée à la figure 7. Elle fait apparaître les secteurs géographiques qui ont présentés une plus forte prévalence des observations d'iguanes communs entre Avril 2021 et Mars 2022. Ainsi Le Robert (12 IC signalés, dont 4 capturés), Saint-Pierre (6 signalés, dont 3 capturés) et Trinité (5 signalés, dont 2 capturés) cumulent les plus nombreuses observations. Les deux signalements récents sur Ajoupa-bouillon (Février 2022) sont par ailleurs d'autant plus préoccupants que l'animal observé (le même les deux fois d'après les clichés) était localisé en bordure du territoire connu d'*Iguana delicatissima* sur ce secteur.

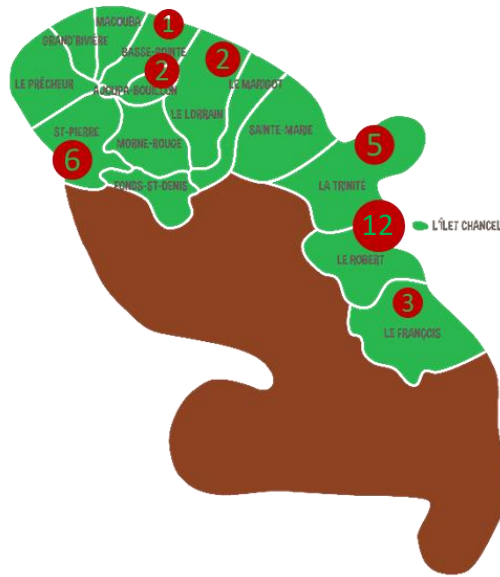


Figure 7 - Carte de répartition des signalements reçus d'Avril 2021 à Mars 2022 par le Réseau de Veille Iguane

Si on intègre les données précédentes pour le suivi des iguanes communs signalés au Réseau de Veille, la répartition géographique sur les trois dernières années (Fig. 8) confirme les chiffres précédents. Ainsi Saint-Pierre, Le Robert et Trinité, suivis par Le François, apparaissent comme les communes les plus préoccupantes en termes d'observations installées dans le temps.

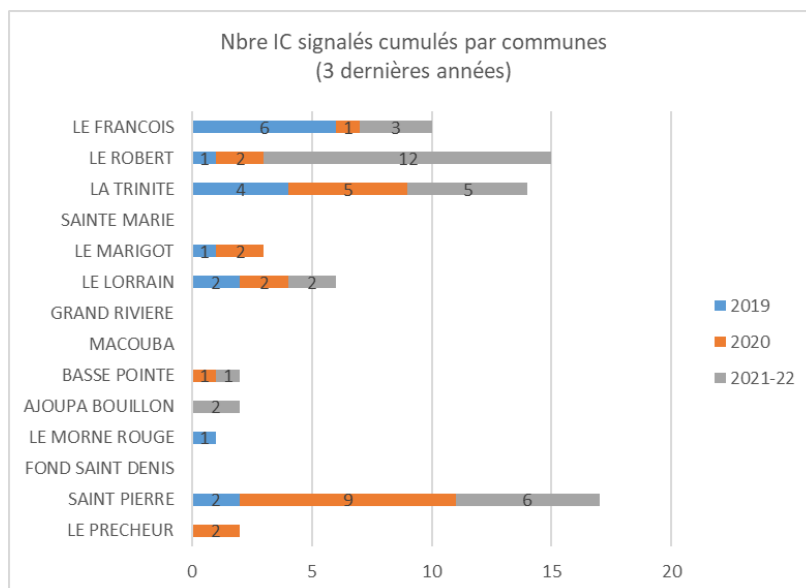


Figure 8 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2021-22

#### d. Données concernant les animaux observés

Enfin, les informations apportées sur les individus restent sporadiques et souvent incomplètes, comme le montrent les figures 9 et 10 concernant les classes d'âge et le sexage des IC signalés en Zone PNA. Ainsi 48% des IC signalés n'ont pu être catégorisés de façon sûre dans une classe d'âge donnée. Les adultes constituent 39% des observations signalées, les juvéniles et sub-adultes ne représentant que 7 et 6%.

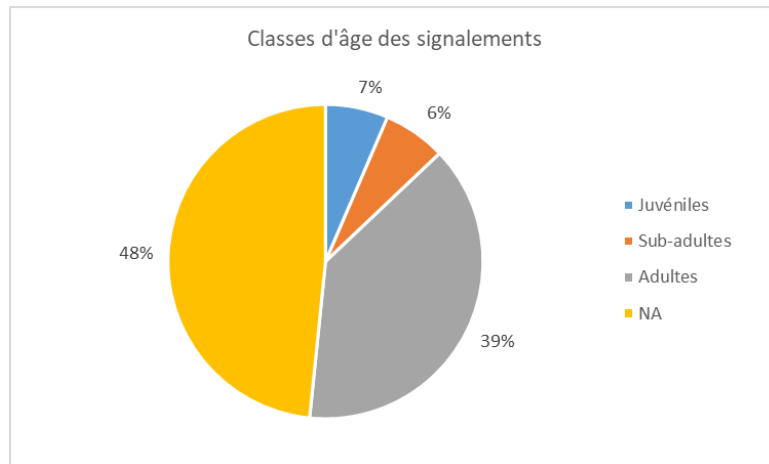


Figure 9 - Classes d'âge des IC signalés au Réseau de Veille Iguanes en 2021-22

De même, la très large majorité des IC observés n'ont pas pu être sexés avec certitude (74% des signalements) et les mâles représentent 19%.

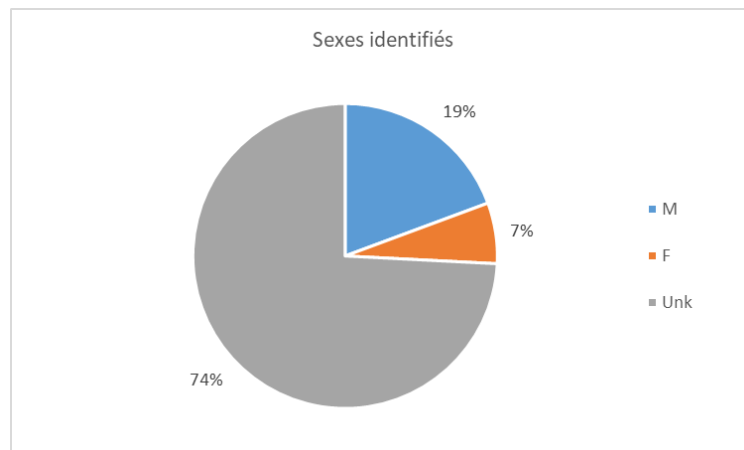


Figure 10 - Proportions des sexes réalisés pour les IC signalés au Réseau de Veille Iguane pour 2021-22

Dans les deux cas (classe d'âge et sexage), les données fiables ont pu être collectées sur les individus capturés, grâce aux comptes-rendus de capture et informations transmises par les membres intervenus.

## 4. Difficultés rencontrées

Au regard des résultats et retours d'expérience issus des signalements et interventions ayant eu lieu entre Avril 2021 et Mars 2022, les difficultés rencontrées par le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique concernent les thématiques suivantes, sans ordre de priorité.

### a. Signalements :

- Problématique de la qualité des signalements :

Malgré les efforts de communication grand public, l'investissement des membres et la minutie de la coordination pour collecter les informations précises nécessaires à la mise en œuvre d'une capture



efficace, nombres de signalements se révèlent infructueux. En effet, l'importance de l'urgence du signalement d'une observation à l'instant où elle se produit n'est pas perçue par le grand public. Ainsi de trop nombreux signalements sont reportés *a posteriori*, plusieurs heures, voire jours, après l'observation. Dans ces cas, même si les membres se mobilisent sur le site dès le signalement, parfois pour plusieurs passages répétés, les chances de retrouver l'animal et de le capturer sont drastiquement réduites (pour preuve les proportions importantes d'animaux non observés et non capturés, Fig. 4).

**Cas d'exemple à Ajoupa-bouillon : la nécessité de maintenir une pression de communication constante.**

En ce début d'année 2022, le Réseau de Veille a été avisé, à presque 19h00, d'un signalement particulièrement préoccupant d'un IC observé quartier Dufailly, en milieu de journée le 10 février 2022, par la personne en charge de la communication à la Mairie d'Ajoupa-bouillon. Les clichés ont confirmé sur le champ qu'il s'agissait d'un IC, la mobilisation du groupe de membre est intervenue aussitôt, mais aucune intervention sur le site n'a pu être menée avant le lever du jour le lendemain, par les agents formés de la commune ... sans succès de capture.

Ainsi, dans un secteur aux enjeux de capture plus que primordiaux, et malgré une sensibilisation des élus et de la population depuis plusieurs années, *via*

- les animations récurrente de la Caravane Iguane à l'occasion d'événements sur la commune,
- les actions diverses de sensibilisation des quartiers à fort enjeux de conservation (Grande Savane, Vieux Cacao, Cité Grenade, Dufailly, ...),
- le relais par la commune même de l'importance de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans le magazine municipal de Juillet 2021,
- l'habilitation de 3 agents techniques de la ville à la capture et destruction au titre de l'arrêté R02-2019-08-22-0012, résidant pour certain à quelque centaines de mètres du lieu d'observation initial, en toute connaissance de cause de la part de l'appelant,



Figure 11 - Extrait journal municipal d'Ajoupa-bouillon, Juillet 2022

nous n'avons pu que constater le **manque de compréhension du caractère d'urgence des signalements des IC** pour augmenter les chances de captures. L'ensemble des mesures de sensibilisation mises en œuvre, la formation des agents, leur motivation et disponibilité semblent alors bien mineures au regard de ce retour d'expérience qui pourrait avoir des conséquences particulièrement graves pour le risque d'hybridation si cet animal (ou d'autres) n'est finalement pas capturé.

La mauvaise qualité des informations de localisation ou de contact sur place rendent également parfois difficiles les interventions.

Enfin, il est apparu à de nombreuses reprises un manque d'information particulièrement impactant des services de régulation des organes de secours (pompiers, gendarmerie, ...) ou représentant le maillon initial de signalement d'un animal pour les particuliers (mairies, vétérinaires ou structures d'accueil animalier). Ainsi, suite à des appels de particuliers témoins d'une observation d'IC à prendre en charge, et généralement déjà capturé ou isolé, il leur a été répondu de relâcher l'animal plus loin.

N'étant à aucun moment redirigés vers le Réseau de Veille Iguane ou le PLIC, ne se voyant proposer aucune solution, les appelants ont effectivement fini par déplacer et relâcher les IC concernés, contraignant les membres du Réseau à réaliser des prospections pour des animaux qui avaient été capturés, désormais sensibilisés à la capture par l'homme, ... sans succès de recapture finale.

➤ Gestion du numéro unique :

Une fois le numéro unique mis en fonction en Novembre 2021, le Réseau de Veille a dû faire face à une augmentation importante du nombre d'appels, la plupart étant malheureusement mal dirigés car destinés au PLIC.

La coordination s'est employée à effectuer la redirection vers les mairies ou organes territoriaux habilités à la capture sur les secteurs PLIC concernés, et a pu remonter rapidement les informations à l'ONF pour une réorganisation du serveur du numéro afin de limiter le choix du Réseau de Veille par défaut par les appelants en cas de non réponse sur les autres choix proposés. Si la situation semble avoir pu être globalement maîtrisée par cette solution technique, la mobilisation par l'animation du PLIC des services des communes joignables par le numéro unique doit rester forte afin d'assurer la prise en charge de leurs appels.

**b. Interventions**

➤ Disponibilité membres :

Une des difficultés principales au fonctionnement du Réseau de Veille reste lié à son architecture même puisqu'il entend solliciter des membres qui sont des acteurs professionnels des territoires concernés, et donc déjà engagés sur les missions qui leur incombent durant leurs heures de travail. Si la réactivité du groupe reste satisfaisante et que ses membres ont pu se rendre globalement disponibles pour l'ensemble des interventions, il est tout de même arrivé qu'un membre s'étant porté volontaire pour intervenir ne le fasse pas (et ne transmette pas l'information), conduisant à l'échec de la capture de l'animal; et on peut constater que sur les 63 personnes formées, seuls 18 membres (28,6%) sont réellement intervenus, cumulant ainsi la charge d'intervention.

➤ Confinement et événements sociaux :

De façon générale, les situations de restrictions de déplacement, de confinements et d'insécurité sociale ayant eu lieu au cours de l'année 2021 ont probablement conduit à un nombre de signalements moindre que si elles n'avaient pas eu lieu, et ont parfois rendu difficiles soit les interventions, limités dès lors aux membres autorisés à se déplacer au regard de leurs fonctions, soit la sensibilisation, le contact avec le grand public étant perturbé voire suspendu durant ces périodes.

➤ Difficulté des captures :

Enfin, la capture à la canne est parfois compliquée à mettre en œuvre, de par le caractère furtif et arboricole de l'espèce. Certains animaux pourtant observés restent inaccessibles malgré les efforts déployés (hauteur, caches, broussailles, ...). La question d'envisager d'autres méthodologie de capture ou d'interception est régulièrement levée et reste à étudier au sein des instances de décision du PNA Iguane.

### c. Gestion post-intervention

#### ➤ Equipement de mise à mort et points de collecte :

Le retour d'expérience et les résultats du Réseau d'Avril 2021 à Mars 2022 montre que les membres impliqués, lorsque les conditions s'y prêtent, réalisent sans problème la capture des IC signalés. Une fois capturés, ils sont contentonnés dans les sacs prévus à cet effet dont ils ont été dotés dans leurs structures.

Il apparait que la quasi-totalité des structures engagées dans le Réseau de Veille Iguane ne sont pas équipées pour la gestion de la mise à mort et des dépouilles des IC capturés, en dehors de l'ONF et de la coordination, malgré l'habilitation de leurs membres. Ainsi c'est posé de façon quasi-systématique le besoin de faire prendre en charge les IC capturés (11 en Zone PNA) pour assurer leur mise à mort selon le protocole retenu dans le cadre du PNA et du PLIC et la gestion de leurs dépouilles.

De cet état de fait a découlé trois difficultés majeures :

- la nécessité de la remise d'un sac vide en échange de la récupération d'un IC en sac, afin de maintenir un équipement efficace pour la structure qui avait capturé, en vue des prochaines interventions,
- le besoin d'une disponibilité plus grande des techniciens forestier territoriaux de l'ONF pour assurer la prise en charge de ces IC vigiles contentonnés, comme recommandé à l'annuaire,
- le besoin de finaliser un point de collecte sur chaque côté de la Zone PNA, pour autant qu'un membre équipé pour la mise à mort soit mobilisable sur le secteur pour réaliser l'abattage au préalable.

#### ➤ Remplissage fiches :

Ainsi que prévu à la Fiche Réflexe de fonctionnement du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, toute intervention doit donner lieu au remplissage et archivage d'un compte-rendu de capture (ou tentative) par les membres impliqués. Il apparait que cette étape, qui aurait pu s'avérer peu suivie, a généralement été bien réalisée par les membres, même s'ils ont parfois eu besoin d'être relancés, avec 9 CR de capture transmis pour 11 individus capturés, les informations des 2 CR non transmis ayant été rassemblées par échange WhatsApp.

Afin que cela soit possible, il a fallu préciser régulièrement aux membres la nécessité de transmettre le compte-rendu avec l'iguane, à chaque action de prise en charge de l'animal en sac par un membre équipé pour la mise à mort.

## 5. Perspectives et améliorations

A la lueur des résultats obtenus, il apparait que le ratio du nombre de captures par rapport au nombre d'IC signalés en Zone PNA est en amélioration constante depuis 2019. Toutefois, la nature des difficultés rencontrées et les cas spécifiques de mauvaise information conduisant à des tentatives de captures inefficaces, voire au relâcher d'IC qui avaient été capturés, montrent que des améliorations sont encore possibles sinon nécessaires pour optimiser l'efficacité de cet outil de conservation de l'iguane des Petites Antilles qu'est le Réseau de Veille Iguane sur les communes à enjeux. Les principaux axes d'amélioration identifiés à ce jour sur la base du fonctionnement actuel du Réseau peuvent ainsi être catégorisés selon les thématiques suivantes afin d'optimiser les perspectives d'efficacité pour l'avenir.

#### ❖ Formation des centraux de régulation

Il apparaît plus que nécessaire de mettre en œuvre, ou renouveler, une sensibilisation dédiée, centrée auprès des organes de régulation du SDIS Martinique (CTR CODIS 972) et de la Gendarmerie Nationale. Les centres d'appels et de régulation de ces structures sont régulièrement sollicités par les particuliers, qui n'ont pas forcément connaissance du numéro unique Iguane, et doivent être en mesure de renseigner correctement les appelants. Il faudrait qu'ils aient connaissance de l'organisation et fonctionnement des réseaux de veille des Zones PNA et PLIC, ou puissent *a minima* réorienter les appelants vers le numéro unique.

Une sensibilisation aux enjeux du risque Iguane commun en Martinique et un maintien régulier de cette connaissance auprès de ces organes permettra une meilleure prise en charge des signalements hors numéro unique Iguane, limitera l'occurrence de tentatives de captures non effectives par les membres du Réseau, car réalisées *a posteriori*, et devrait drastiquement limiter les discours conduisant les particuliers à relâcher des IC dans le milieu naturel.

#### ❖ Importance de l'urgence du signalement lors de l'observation

Les résultats des interventions réalisées cette année montrent que dans les cas où le signalement a été reçu alors que l'observation de l'animal était toujours en cours, les membres dépêchés sur place ont pu systématiquement capturer l'animal (9 cas sur les 11 captures, les 2 restants ayant été capturés par les appelants avant le signalement). A contrario, tous les cas de non observation ou de non capture malgré le passage d'un, ou plusieurs, membres du Réseau sur le site de signalement concernent des signalements réalisés *a posteriori*, c'est-à-dire que les animaux avaient été observés plusieurs heures, voire jours, avant l'appel.

Afin d'optimiser l'efficacité des actions du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, il pourrait donc être intéressant d'ajouter cette notion d'urgence du signalement en cas d'observation à la communication grand public réalisée.

#### ❖ Poursuivre / Renouveler la sensibilisation des élus et personnels municipaux

Les retours d'expérience infructueux constatés cette année (exemple d'Ajoupa-bouillon) témoignent de la nécessité de maintenir une certaine pression de sensibilisation des élus et des personnels municipaux. Ils sont en effet des acteurs primordiaux des territoires concernées par le risque Iguane commun en Zone PNA, sont souvent engagés au sein du Réseau de Veille via les personnels formés et habilités, et demeurent un maillon essentiel pour la réussite de signalements efficaces.

Une communication dédiée et pérenne au long de l'année permettrait une circulation efficace de l'information et une meilleure prise en charge des signalements potentiels, en plus de favoriser éventuellement la remontée de signalements si les communes répercutent cette sensibilisation à leurs administrés en plus de la communication grand public PNA en cours.

#### ❖ Points de collecte ou meilleure prise en charge post-capture ?

Au regard des difficultés de gestion des IC une fois capturés, la finalisation de points de collecte en côte Caraïbe et Atlantique permettrait indéniablement de faciliter le travail des membres du Réseau de Veille Iguane. Toutefois, afin d'être réellement opérationnel, ces points de collecte devraient idéalement mettre à disposition des membres un congélateur de stockage ET un dispositif de contention + équipement de mise à mort réglementaire. La principale contrainte à la gestion des IC capturés reste en effet la disponibilité en matériel de mise à mort pour les membres qui, s'ils sont bien habilités, ne sont pas forcément équipés à titre individuel du matériel nécessaire.

Devant la difficulté réglementaire et logistique que peut représenter la mise à disposition sécurisée du matériel de contention et de mise à mort sur deux sites accessibles (comme le Centre de secours de Saint Pierre et des locaux de Cap Nord déjà évoqués), il pourrait se révéler plus efficient et réalisable d'améliorer la prise en charge des IC contentonnés en sac par les membres du Réseau de Veille déjà équipés pour la mise à mort. Ces maillons de récupération sont à l'heure actuelle censés être en priorité les techniciens forestiers territoriaux de l'ONF listés à l'annuaire du Réseau de Veille, ou la coordination, afin de pouvoir rediriger les IC vers les infrastructures de Croix-Rivail pour la mise à mort et gestion des dépouilles.

Une amélioration de la mobilisation et de la disponibilité techniciens forestiers pour assurer cette mission de relais auprès des membres serait un atout important pour faciliter le fonctionnement interne du Réseau de Veille, assurer le remplacement systématique des sacs de contention et affiner le besoin de la mise en place de congélateurs de collecte.

#### ❖ Facilitation de la saisie des comptes-rendus de capture

Fort de son expérience de gestion de réseau d'intervention, la coordination souhaite mettre en place depuis plusieurs mois une version dématérialisée du compte-rendu de capture pour faciliter les interventions des membres et la remontée d'information. Au regard de la complexité de l'architecture du CR actuel, la démarche n'a pas encore été finalisée. Ainsi, malgré une remontée presque systématique des comptes-rendus de capture pour les 11 iguanes communs capturés entre avril 2021 et mars 2022, il a été nécessaire de relancer régulièrement les membres concernés, de préciser systématiquement la nécessité de compléter le CR même en cas de transmission de l'animal vigile contentonné et la forme papier du CR actuel est parfois perçue comme une limite de par le besoin d'impression et les modalités de transmission (scan, photo, ...).

Il serait donc intéressant de poursuivre la démarche de dématérialisation du formulaire pour optimiser la saisie des données sur smartphone par les membres, directement à l'issue de la capture, sans passer par l'étape d'impression. Les données de capture et de gestion de l'animal pourront ainsi être collectées plus facilement, même en cas d'intervenants multiples.

#### ❖ Poursuite active du recrutement

Le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique compte à l'heure actuelle plus de 60 membres pour couvrir le territoire de 13 communes en Zone PNA. Si certains membres permettent une couverture large de par le caractère itinérant de leurs fonctions (Agents animaux divaguant Cap Nord, Services de Secours, Agents de mairie résidant sur d'autres communes, ...) il reste encore des territoires sur lesquels il faudrait poursuivre le recrutement de membres pour le Réseau de Veille Iguane. Ainsi le recrutement de nouveaux membres sur les communes de Grand Rivière, Basse-pointe, ou Sainte-Marie serait pertinent pour le développement du Réseau.

De même, l'élargissement de la possibilité d'habilitation à des structures de caractère privé pourrait être un atout intéressant pour permettre d'augmenter la couverture et l'efficacité du Réseau de Veille Iguane. Ainsi, les entreprises de découverte du milieu, type Kayakistes ou opérateurs touristiques de l'îlet Chancel, sont par exemple des acteurs du territoire parmi lesquels former et équiper un membre pourrait se relever pertinent pour augmenter l'efficacité du Réseau de Veille.

Le recrutement de nouveaux membres permettrait également la dilution de la charge d'intervention sur un nombre plus important de membres actifs (18 pour l'année 2021-22).

## 6. Bibliographie

Angin B., Ardops Environnement, 2018. Plan National d'Actions pour le rétablissement de l'iguane des petites Antilles, *Iguana delicatissima*, 2018-2022. 67p.

2013 - Arrêté préfectoral n°2013189-0013 du 8 juillet 2013 autorisant la capture et la destruction d'espèces animales exotiques envahissantes en Martinique

2019 - Arrêté préfectoral n°R02-2019-03-13-003 du 13 mars 2019 portant autorisation de capturer - marquer - relâcher, perturber intentionnellement, détenir temporairement, manipuler des Iguanes des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) sur tout le territoire de la Martinique

2020 – Compte-rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°3 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA)

2020 – Compte-rendu du 3ème Comité de Pilotage du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des petites Antilles (IPA) 2018-2022

## 7. Annexes

- Annexe I : Outils de fonctionnement du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique – Annuaire, Fiche Réflexe, CR de capture Zone PNA
- Annexe II : Supports de formation pour le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique – Zone PNA
- Annexe III : Feuilles d'émargement pour validation de l'habilitation à la capture et mise à mort des Iguanes communs dans le cadre du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique
- Annexe IV : Base de données du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique
- Annexe V : Présentation du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique à l'ISG Meeting 2021